

à notre Comité que les postes de radio et de télévision ne comptaient qu'un très petit nombre d'employés handicapés et qu'une poignée seulement d'entre eux animaient des émissions. Il a raconté que, comme il était aveugle, on ne lui avait pas donné grand espoir de trouver un emploi dans un poste radio malgré sa formation en radiodiffusion. La situation semble assez fréquente. Les responsables de l'émission *The Radio Connection*, présentée par la station CIUT de l'Université de Toronto, ont dit avoir eu beaucoup de mal à obtenir l'argent nécessaire pour acheter l'équipement voulu pour réaliser l'émission. Ils ont dit que les médias pourraient faire plus d'efforts et ont pressé le Comité de recommander l'adoption de programmes de formation et d'action positive à l'intention des personnes handicapées. M. Southern a insisté sur la nécessité de mesures concrètes :

Pendant combien de temps nous faut-il encore éduquer les gens? On finit par en faire une excuse pour ne pas employer les personnes handicapées. On dit qu'on n'était pas au courant, qu'on ne savait pas quelles étaient les installations nécessaires. On n'a qu'à demander!

M. Pierre Vennat, personne handicapée et journaliste de profession, nous a décrit les difficultés qu'il a rencontrées lorsqu'il a cherché du travail comme journaliste. Il a dit de la direction de son journal : «elle ne m'aurait pas embauché si elle avait su que j'étais sourd à l'époque.»

Dans les autres domaines des médias, on constate que les agences de publicité ne comptent pas d'employés qui sont handicapés ou qui connaissent bien les questions touchant les personnes handicapées. Les agences de mannequins et de distribution ne possèdent pas non plus le personnel qui leur permettrait de concevoir des messages publicitaires représentant la place qu'occupent les personnes handicapées dans notre société.

Lors de sa comparution devant le Comité, M. Bill Roberts, premier vice-président (télévision) de l'Association canadienne des radiodiffuseurs a fait remarquer que son association s'était dotée de lignes directrices au sujet du recrutement des personnes handicapées. Selon M. Roberts, ces lignes directrices énonceraient que «les télédiffuseurs doivent accroître la visibilité et la participation des femmes dans le secteur de la radiodiffusion, à la fois sur les ondes et en dehors des ondes». Et il stipule que cela inclut les femmes et les hommes handicapés.

Selon M. Roberts, l'ACR s'est également donné les moyens de respecter les exigences énoncées dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* au sujet de la production de rapports. M. Roberts a expliqué au Comité que les radiodiffuseurs privés cherchaient ainsi à supprimer les obstacles directs et indirects qui entravent le recrutement de diverses catégories de personnes, dont les personnes handicapées. Le Comité attend avec impatience le dépôt de ces rapports. M. Al Mackay, président du Comité sur les questions sociales (télévision) de l'ACR a signalé au Comité les postes qu'occupent des personnes handicapées au sein des entreprises membres de l'Association et a rappelé que le poste de télévision STV en Saskatchewan s'est vu décerner le titre d'employeur de l'année par la *Saskatchewan Association for the mentally retarded*.